

Compte rendu du conseil municipal du 8 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 8 avril à 9 heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle Sagittaire à 9 heures, sous la présidence de Monsieur Alain ROCHE.

Étaient présents :

Mesdames : Sylvie PRAYER, Ghislaine REYMOND, Delphine CHRETIEN, Véronique MAZUR.
Messieurs : Éric CHEVILLARD, Jean-Marc DENIER, Antoine FERNANDES CALEIRO, Didier PEYBERNES, Alain ROCHE, Bruno ROULY, Philippe VIAL, Christian MARGUERET.

Absents : Émeline FRIEDMANN, Denis DOS SANTOS, Séverine VIAL.

Pouvoir : Madame Séverine VIAL à Monsieur Alain ROCHE.

Secrétaire : Madame Ghislaine REYMOND

Après lecture des différents postes de dépenses et de recettes et explications données sur les différentes sommes indiquées et les objets auxquels elles sont allouées, le conseil municipal procède au vote du budget.

VOTE DU BUDGET GENERAL PRIMITIF 2021

Le Conseil Municipal vote le budget équilibré comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépense : 569.855 ,29

Recettes : 569.855,29

Section d'investissement

Dépense : 305.800

Recettes : 305.800

Budget voté par 12 voix et un pouvoir pour.

VOTE DU BUDGET DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT PRIMITIF 2021

Le Conseil Municipal vote le budget équilibré comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépense : 263.425,40

Recettes : 263.425,40

Section d'investissement :

Dépense : 291.186,46

Recettes : 291.186,46

Budget voté par 12 voix et un pouvoir pour.

AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET GENERAL ANNEE 2020

Monsieur le Maire rappelle les résultats du compte administratif 2020 qui fait apparaître les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT

Recettes de l'exercice 2020	504.912,56
Dépenses de l'exercice 2020	434.676,57
Résultat de l'exercice 2020	+70.235,99
Résultat reporté au 31 décembre 2019	25.099,30
Résultats cumulés au 31 décembre 2020	+ 95.335,29

INVESTISSEMENT

Recettes de l'exercice 2020	443.250,17
Dépenses de l'exercice 2020	215.350,01
Résultat de l'exercice 2020	+ 227.900,16
Résultat reporté au 31.12.2019	- 126.318,40
Résultats cumulés au 31.12.2020	+ 101.581,76

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, par 12 voix et un pouvoir pour, ces résultats et décide de leur affectation suivante :

L'excédent d'investissement est reporté au Budget Primitif 2021 à la ligne 001 : 101.581,76

L'excédent de fonctionnement est reporté au Budget primitif 2021 à la ligne 002 : 95.335,29

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT ANNEE 2020

Monsieur le Maire rappelle les résultats du compte administratif 2020 qui fait apparaître les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT

Recettes de l'exercice 2020 :	119.257,72
Dépenses de l'exercice 2020 :	99.161,73
Résultat de l'exercice 2020 :	20.095,99

Résultat reporté au 31 décembre 2019 : +131.926,95

Résultats cumulés au 31 décembre 2020 +152.022,94

INVESTISSEMENT

Recettes de l'exercice 2020 :	51.287,40
Dépenses de l'exercice 2020 :	75.164,78
Résultat de l'exercice 2020 :	-23.877,38

Résultats reportés au 31.12.2019 : + 25.520,22

Résultats cumulés au 31.12.2020 : + 1642,84

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve (par 12 voix et un pouvoir pour) ces résultats et décide de leur affectation suivante :

L'excédent d'investissement est reporté au Budget Primitif 2021 à la ligne 001 : 1642,84

L'Excédent de fonctionnement est reporté en recette de fonctionnement ligne 002 : 152.022,94

VOTE DES TAUX DES TAXES

Le Conseil Municipal ne souhaite pas augmenter ces taxes par rapport à l'année précédente et vote les taux suivants :

Taxe foncière propriétés bâties : **35,19**

Taxe foncière propriétés non bâties : **32,70**

MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE AU CABINET TANDEM ARCHITECTURE POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DE LA HALTE GARDERIE

Ce point était à l'ordre du jour du conseil, mais il est apparu d'une part que le contenu de la mission proposée par le cabinet d'architecte était flou sur plusieurs points et d'autre part que les financements pour la réalisation de ce projet étaient encore insuffisamment définis. Il a donc été convenu de recontacter pour obtenir des précisions le cabinet d'architectes et de rechercher des financements complémentaires avant de prendre toute décision. La délibération est remise au prochain conseil

MOTION DE SOUTIEN A LA COMMUNE DE GRESSE EN VERCORS CONTRE LA SUPPRESSION D'UN POSTE DE GARDE FORESTIER, AGENT DE L'ONF

Monsieur le Maire présente la délibération de la commune de Gresse-en-Vercors qui alerte les communes du Trièves sur la suppression d'un garde forestier, agent de l'Office National des Forêts.

Des arguments sont présentés par monsieur le maire : ces suppressions de postes d'agents forestiers entraînent la dégradation de la gestion publique et de la gestion durable des forêts qui ainsi ne peuvent remplir pleinement leur rôle écologique.

Le Conseil Municipal de Clelles à l'unanimité apporte son soutien à la commune de Gresse-en-Vercors dans sa demande que l'ONF maintienne au moins 6 postes de gardes forestiers dans le secteur Trièves.

MOTION DE SOUTIEN A LA DEMARCHE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIEVES PORTEE PAR L'ASSOCIATION « Pep's Trièves »

Après en avoir auditionné ses délégués, le Conseil Municipal de CLELLES réuni en réunion ordinaire le 8 Avril 2021 accorde son soutien à la démarche de la Communauté de Communes du Trièves entreprise à l'initiative de l'association PEP'S TRIEVES.

Ce soutien est dans le but

- D'encourager la création d'une Entreprise à But D'Emploi
- De répondre, si possible, à ses propositions de service
- De permettre à un maximum de personnes au chômage longue durée de retrouver un emploi et une activité salariée

La Motion est donc acceptée par 12 voix et un pouvoir pour.

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT : SECTEUR DE CHAMPLAS-THEYSSONNIERE-LE PAVILLON

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée le Dossier de Consultation des entreprises pour les travaux d'assainissement du secteur Champlas-Theyssonnière-Le Pavillon.

Une procédure de consultation des entreprises doit être lancée car la passation du Marché est un appel d'offres ouvert.

La date limite de remise des plis est prévue le 31 Mai 2021 à 12 heures.

La maîtrise d'œuvre est confiée au Cabinet Géoprocess.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix et un pouvoir pour, de lancer l'appel d'offres pour la réalisation des travaux d'assainissement du secteur Champlas-Theyssonnière-Le Pavillon et charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES

L'adressage :

Les plaques des numéros de rues ont été pour la plupart distribuées ou posées. Il reste quelques secteurs qui doivent être visités et pourvus rapidement de ces plaques.

La vaccination :

Le centre mobile de vaccination « éphémère » doit théoriquement venir à nouveau s'installer à Clelles, le 15 avril.

La commission « Affaires sociales » s'est occupée de recenser les personnes les plus âgées de la commune qui sont volontaires et n'ont pas pu encore obtenir ce vaccin.

Une liste des personnes intéressées a été adressée à la Communauté de communes qui gère ce centre mobile. Il est prévu de faire la deuxième injection de vaccin PFIZER à ceux qui ont eu la première dose le 18 mars et de vacciner de nouveaux candidats.

Nous attendons des informations complémentaires de la part de la CCT.